

## Confirmation de l'employeur pour rabais ASM / Swissmem

(Lors de la facturation directement à l'entreprise membre de Swissmem, ce formulaire n'est pas nécessaire)

Le centre de formation esg est soutenu financièrement par les partenaires sociaux de l'industrie des machines. En contrepartie, les participants esg exerçant une activité professionnelle au sein d'une entreprise membre de l'ASM/Swissmem, bénéficient d'une réduction sur leur finance de cours. Le taux de réduction varie d'année en année et ne concerne que les prestations effectives d'enseignement.

Afin de valider la prise en considération du rabais en faveur d'un participant, l'employeur de ce dernier atteste, en tant qu'**entreprise membre de l'ASM/Swissmem**, que son collaborateur/ sa collèabratrice référencé/e ci-après dispose d'un contrat de travail non résilié à la **date de signature** du document.

Participant/e: Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Rue, NP, Localité \_\_\_\_\_

Formation esg + semestre \_\_\_\_\_

Date d'ouv. sem. / Lieu cours \_\_\_\_\_

---

### A valider par l'employeur:

Lieu / Date:

Timbre / Signature officielle valable:

---

La confirmation (document original) doit parvenir

au secrétariat du centre de formation esg, Avenue de la Rochelle 5, 1008 Prilly

- **1er semestre:** dans les 2 semaines après réception de la convocation à la session de formation
- **semestres suivants:** au plus tard 6 semaines avant l'ouverture du semestre, mais pas plus de 10 semaines avant l'ouverture du semestre

A observer:

- Lors d'un envoi tardif de ce document, le rabais ne sera pas octroyé pour le semestre concerné.
- Pour l'octroi du rabais ASM, la situation contractuelle au début du semestre est déterminante.
- Ce document doit être renouvelé pour chaque semestre conformément aux délais susmentionnés.